
Dons de la commune de Luzarches (Oise) et de celle de Senlis et voisines, transmis par les citoyens Clémence et Marchand, commissaires des comités de salut public et sûreté générale, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune de Luzarches (Oise) et de celle de Senlis et voisines, transmis par les citoyens Clémence et Marchand, commissaires des comités de salut public et sûreté générale, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 678;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41952_t1_0678_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Les administrateurs du district de Cambrai écrivent à la Convention que la tête du grand criminel Lallier vient de tomber, et qu'ils sont à la piste de ses complices.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Cambrai (2).

À la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Encore un ennemi de moins à la Révolution, encore 144 marcs d'argenterie et 14.850 livres d'écus à la Capet, qu'un contre-révolutionnaire masqué, qu'un Crésus moderne avait enfouis et que nos soins et la vigilance de nos commissaires ont déterrés et qui vont être rendus à la circulation, après avoir passé par le creuset de la République.

« Encore une fortune mobilière et immobilière qui peut être évaluée à 4 ou 500.000 livres, qui était en partie le fruit héréditaire de la cupidité de l'or et de la sueur du pauvre, et qui va pourvoir aux besoins de la patrie.

« Une dénonciation a provoqué le châtement d'un grand criminel, Lallier. Les recherches sévères des citoyens Lefebvre, Dubacq et Arnoux Bricout, nos collègues, Mabire et Delange, officiers municipaux de cette ville, ont mis le tribunal révolutionnaire à même de faire tomber sa tête; nous sommes à la piste des complices. Périissent ainsi tous les conspirateurs, et *Vive la République* (3).

« Les administrateurs du district de Cambrai.

(Suivent 10 signatures.)

« Cambrai, ce 15 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible »

Les commissaires des comités de Salut public et de sûreté générale, Clémence et Marchand, déclarent à la Convention que, dans le département de l'Oise, ils ont arrêté une centaine de prêtres, de religieux, de feuilants.

Ils offrent à la Convention, au nom de la commune de Luzarches, 162 marcs d'argent;

Au nom de la commune de Senlis et de celles qui l'avoisinent, 320 marcs d'argenterie et 2.500.000 livres pesant de cuivre, de fer et de plomb.

Ils amènent avec eux des hommes dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud : ils ont arrêté le frère de Roland, ci-devant moine.

Ils offrent des drapeaux couverts de fleurs de lis qu'ils vont vouer aux flammes.

La Convention décrète la mention honorable l'insertion au « Bulletin » et qu'elle est satisfaite de la conduite des citoyens Marchand, Clémence et de la partie de l'armée révolutionnaire qui les accompagne (1).

Suit le discours des citoyens Clémence et Marchand (2) :

Représentants du peuple,

Vos comités de Salut public et de sûreté générale réunis, nous ont envoyés propager l'esprit public, renverser le fanatisme, arrêter les gens suspects, et profiter, en faveur de la République, des bonnes dispositions du peuple.

Notre mission est remplie, nous venons vous en rendre compte.

Dans le département de l'Oise nous avons arrêté une centaine de prêtres, de religieuses, de feuilants qui ne savaient pas, disaient-ils, que pour être républicain il fallait travailler avec courage au bien de son pays. Ils sont à Chantilly où ils ont tout le temps de l'apprendre et de dire leur bréviaire. Vous voyez un échantillon des riches ornements que nous vous apportons et les dé pouilles du fameux Roelaure (*sic*), ci-devant évêque de Senlis, émigré.

Dans le département de Seine-et-Oise, district de Gonesse, nous en avons fait autant. Le représentant du peuple Le Vasseur est venu consommer l'œuvre, et, grâce à son sans-culottisme et à son énergie, les ennemis de la liberté, les fanatiques qui infectaient cette contrée sont rentrés dans la poussière et dans les prisons.

Luzarche offre à la Convention, et nous en sommes porteurs, 162 marcs d'argent. Ce sont les dé pouilles de chasses renfermant de prétendues reliques, que nous avons fait profondément enterrer, des calices, des soleils et des saints, ils sont déposés au comité de surveillance du département de Paris, dont nous sommes membres. Luzarche, pour toute reconnaissance, demande que vous restiez fermes à votre poste jusqu'à ce que la patrie soit hors de tout danger.

Senlis et les communes qui l'avoisinent, offrent à la Convention 320 marcs d'argenterie, toujours provenant des églises, autres bijoux en pierreries et en or.

Senlis a fait tomber toutes les grilles de fer et les cloches qui se trouvaient dans son sein; le district en a fait faire autant aux communes environnantes. Nous avons dans ce moment à Senlis, à la disposition de la République, 2 millions 500.000 livres pesant de cuivre, de fer, de plomb, qui seront bientôt dans les magasins de Paris. Les patriotes de Senlis ont déployé un grand caractère, ils ont terrassé le fanatisme avec un courage vraiment républicain; et s'y sont montrés dignes de la liberté.

En échange des 2 millions pesants et de l'argenterie qu'ils offrent à la République, ils demandent pour la compagnie des canonniers déjà formée dans leur ville, que vous leur accordiez 2 pièces de canon.

Nous amenons avec nous 10 hommes dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

(3) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 314 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1457, col. 1].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.